



## Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire Group de Travail sur la Pêche

### Déclaration du CIP en réponse au Point 8 de l'Ordre du jour - Soutenir la petite pêche et la pêche artisanale

Membres distingués des délégations gouvernementales,  
Chers observateurs du COFI,

Nous, le Forum Mondial des Pêcheurs et des Travailleurs de la Pêche (WFF), le Forum Mondial des Peuples de Pêcheurs (WFFP), le Conseil International des Traités Indiens (IITC), et La Via Campesina (LVC), membres du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), les représentants des communautés de pêche artisanale du monde entier, les pêcheurs, les femmes et les Peuples autochtones, remercions les États membres du COFI, la FAO et les autres acteurs pour les efforts déployés en vue de la mise en œuvre des Directives PA. En tant que pêcheurs, nous représentons environ 90 % des personnes impliquées dans la pêche. Pour nous, la pêche n'est pas seulement une activité économique ; c'est notre mode de vie et notre culture. Les pêcheurs artisanaux connaissent les réalités de leurs communautés et l'état d'avancement de la mise en œuvre des Directives PA.

Nous travaillons aux niveaux mondial, régional, national et local pour garantir que les Directives PA soient mises en œuvre avec succès, en même temps qu'une approche fondée sur les droits de l'homme. Nous demandons que des efforts accrus soient déployés pour soutenir la mise en œuvre des Directives PA afin de prendre en compte et de traiter la pandémie de COVID-19 et ses effets néfastes sur la pêche artisanale, qui entravent l'évolution vers l'élimination de la faim et la réduction de la pauvreté.

Nous prenons note des progrès réalisés dans le cadre du Programme-cadre de la FAO en matière de sensibilisation, de renforcement de l'interface entre science et politique, de développement des capacités des acteurs et de soutien à la mise en œuvre. Nos organisations se joignent à ces efforts par le biais du CSM-PA et d'initiatives de sensibilisation, de renforcement des capacités, de recherche communautaire et de suivi aux niveaux local, national, régional et mondial, assurant ainsi une participation active et significative des organisations de pêcheurs artisanaux et de la société civile dans la mise en œuvre des Directives PA.

Nous pensons que ces efforts doivent se poursuivre et être davantage soutenus par les États membres du COFI. En même temps, nous notons que des efforts accrus sont nécessaires pour assurer le partage d'informations et la participation de la société civile au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage des divers projets et initiatives visant à la mise en œuvre des Directives PA, par le biais du CSM-PA. En outre, nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à la garantie que les efforts de recherche atténuent le risque d'infractions et d'utilisations nuisibles et non éthiques des données de recherche. Nous demandons à la FAO et aux États membres de renforcer davantage les capacités et de développer



des procédures afin de garantir que les développements sur les côtes et les océans soient réalisés conformément aux obligations existantes en matière de droits de l'homme au niveau national et international. Nous réaffirmons que les pêcheurs artisanaux sont placés au centre des processus décisionnels ayant un impact sur les ressources halieutiques, leur vie et leurs moyens de subsistance.

En outre, nous demandons aux États membres du COFI et aux agences de ressources d'allouer un financement adéquat pour renforcer la capacité des organisations de pêcheurs artisanaux à participer activement et à s'engager dans la mise en œuvre des Directives PA au niveau national et de renforcer les cadres institutionnels et la coordination avec les autorités locales et nationales de l'État responsables du développement social, de la santé, de l'éducation, du régime foncier et du logement, afin d'unir leurs forces pour assurer la mise en œuvre holistique des Directives PA.

Nous félicitons et remercions la FAO, ses membres et les autres acteurs pour les efforts déployés en vue de la planification de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (IYafa2022). Nous pensons que l'IYafa représente un moment important pour célébrer, renforcer la sensibilisation, la compréhension et l'action au niveau mondial pour soutenir la contribution des communautés de pêche artisanale au développement durable et à la mise en œuvre des Directives PA. Nous saisissons cette occasion pour réitérer l'importance d'inclure les voix des pêcheurs artisanaux et des Peuples autochtones dans les communications de l'IYafa, et de s'assurer que les outils de communication, les produits et les messages proviennent du terrain et incluent les voix des femmes, afin d'améliorer les expériences des pêcheurs. Nous demandons aux membres du COFI, à la FAO et aux agences de ressources de soutenir la planification de l'IYafa et la mise en œuvre des Directives PA. En particulier, nous demandons l'allocation de ressources pour promouvoir et soutenir l'auto-organisation des communautés de pêche artisanale, afin de garantir que les voix des communautés de pêche, qui sont confrontées à de nombreux défis, surtout en ces temps, ne soient pas marginalisées.

